

COVID-19 : MESURES POUR ASSURER LA SANTÉ DES ÉLUS ET DES CITOYENS

Malgré la pandémie de COVID-19, le conseil des maires continue d'assurer le bon fonctionnement de la MRC. Cependant, afin de ne pas compromettre la santé des élus et des citoyens, les mesures suivantes ont été prises afin d'assurer la santé des élus et des citoyens :

HUIS CLOS

Les séances du conseil des maires se tiendront dorénavant à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

CALENDRIER

Le calendrier des séances du conseil est maintenu.

PROJETS D'ORDRE DU JOUR

Les projets d'ordre du jour continueront à être publiés sur le site Internet de la MRC.

DIFFUSION DES SÉANCES

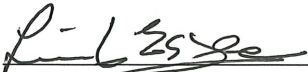
Les séances seront webdiffusées en direct sur Facebook live à la date prévue au calendrier des séances à compter de 10 heures. Puis, l'enregistrement des séances sera disponible sur le site Internet de la MRC dans la semaine qui suit à partir du lien suivant : <http://mrcvo.qc.ca/administration/administration/conseil-maires/diffusion-tele-web/>.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible de faire parvenir vos questions ou commentaires par courriel à l'adresse communications@mrcvo.qc.ca ou par téléphone au 819 825-7733 poste 232 avant 10 heures.

Il est également possible de commenter durant la webdiffusion du Facebook live.

Fait à Val-d'Or, ce 6 mai 2020.



Me Linda Espéra, notaire
Greffière